

NUMÉROTATION DU CHAPITRE QUATRIÈME

– Modifiée selon proposition de la commission (ne concerne que le texte allemand).

ART. 20

La Commissaire. La date d'entrée en vigueur dépendra notamment des travaux réglementaires, mais également de la date d'entrée en vigueur de la loi cantonale d'application de la loi sur la formation professionnelle puisqu'un certain nombre de liens doivent être faits entre les deux projets de loi.

– Adopté.

ART. 21

– Adopté.

TITRE ET CONSIDÉRANTS

– Adoptés.

– La première lecture est ainsi terminée. Comme il n'y a pas de divergences entre le Conseil d'Etat et la commission à l'issue de la première lecture, il est passé directement à la deuxième lecture.

Deuxième lecture

CHAPITRES I À IV, TITRE ET CONSIDÉRANTS

– Confirmation de la première lecture.

Vote final

– Au vote final, ce projet de loi est adopté dans son ensemble, sans modification, par 75 voix contre 0. Il n'y a pas d'abstentions.

Ont voté oui:

Aebischer (PS/SC), Aeby-Egger (ACG/SC), Bachmann (PLR/BR), Badoud (PLR/GR), Bapst (PDC/SE), Boschung B. (PDC/SE), Boschung M. (PDC/SE), Bourgnicht (PDC/FV), Bourguet (PDC/VE), Brodard (PDC/SC), Brönnimann (UDC/SC), Buchmann (PDC/GL), Butty (PDC/GL), Cardinaux (UDC/VE), Chassot (ACG/SC), Clément (PS/FV), Colomb (PDC/BR), Corminboeuf (PS/BR), Coting (PLR/SC), Crausaz (PDC/SC), de Reyff (PDC/FV), de Weck (PLR/FV), Décaillet (UDC/FV), Duc (ACG/BR), Ducotterd (PDC/SC), Etter (PLR/LA), Fasel-Roggo (ACG/SE), Feldmann (PLR/LA), Frossard (UDC/GR), Fürst (PS/LA), Ganiot (PS/FV), Geinoz (PLR/GR), Gendre (PS/SC), Girard (PS/GR), Glardon (PDC/BR), Glauser (PLR/GL), Goumaz-Renz (PDC/LA), Grandjean (PDC/VE), Hänni-F (PS/LA), Hunziker (PLR/VE), Ith (PLR/LA), Jelk (PS/FV), Jendly (PDC/SE), Johner-Etter (UDC/LA), Jordan (PDC/GR), Kaelin-M (PDC/GR), Kolly (PLR/SC), Krattinger-J (PS/SE), Kuenlin (PLR/SC), Lauper (PDC/SC), Longchamp (PDC/GL), Losey (UDC/BR), Marbach (PS/SE), Morel (PS/GL), Page (UDC/GL), Peiry C. (UDC/SC), Peiry S. (UDC/FV), Piller V. (PS/BR), Rapporteuse (ACG/SE), Remy (PS/GR), Rime (PS/GR), Rossier (UDC/GL), Schoenenweid (PDC/FV), Schorderet E. (PDC/SC), Schorderet G. (UDC/SC), Siggen (PDC/FV), Stempfeli-H (PDC/LA), Studer T. (PDC/LA), Suter (ACG/SC), Thalman-B (UDC/LA), Thomet (PS/SC), Tschopp (PS/SE), Vial (PDC/SC), Waeber E. (PDC/SE), Zürcher (UDC/LA).
Total: 75.

Projet de décret N° 301 relatif au subventionnement de la salle de spectacles des Grand-Places, à Fribourg¹

Rapporteur: **Pascal Kuenlin** (PLR/FDP, SC).

Commissaire: **Isabelle Chassot, Directrice de l'instruction publique, de la culture et du sport.**

Entrée en matière

Le Rapporteur. La loi sur les affaires culturelles (LAC) détermine les responsabilités de l'Etat et des communes en la matière, en précisant notamment que si les communes sont responsables de l'animation et de la promotion culturelles, le canton de son côté intervient à titre subsidiaire.

Sur le point précis des infrastructures culturelles, la loi prévoit que le canton peut attribuer des subventions pour la construction de bâtiments à vocation interrégionale affectés à des manifestations culturelles. Sous l'angle légal et financier, le dossier de la salle de spectacles de Fribourg remplit les conditions de recevabilité, puisqu'il a été déposé à temps, soit avant le 31 décembre 2003. Par ailleurs, ce projet fait partie intégrante du plan de couverture des besoins cantonaux établi par le Conseil d'Etat en 2001. Ce plan prévoit notamment deux salles pour l'agglomération fribourgeoise, soit l'Espace Nuithonie, en fonction depuis 2005, mais également une salle de spectacles digne de ce nom pour accueillir des prestations artistiques d'une certaine envergure.

Les éléments techniques du projet étant mentionnés dans le message, je n'y reviendrai pas. Je me bornerai à rappeler que la décision de la commission s'est fondée sur deux constatations: soit la détermination correcte du montant de la subvention d'une part et la conformité au plan de couverture des besoins d'autre part.

La Commission des finances et de gestion vous propose d'accepter ce projet de décret, qui ne fait que répondre aux dispositions légales en vigueur jusqu'en 2001.

La Commissaire. Selon l'article 6 de la loi sur les affaires culturelles, «l'Etat peut attribuer des subventions pour la construction ou l'acquisition de bâtiments à vocation interrégionale affectés à des manifestations culturelles». Il faut savoir que cette disposition a été abrogée par le Grand Conseil le 4 avril 2001. Toutefois, cet article déploie ses effets pour tous les projets qui ont été déposés avant le 31 décembre 2003. C'est en l'occurrence le cas pour le projet de salle de spectacles des Grand-Places à Fribourg. Par cette disposition, l'Etat a pu contribuer au cours des dernières années au subventionnement des infrastructures culturelles suivantes:

- pour le district de la Singine, le Théâtre Podium à Düdingen;
- pour le district de la Veveyse, l'Univers@Ile à Châtel-St-Denis;

¹ Message pp. 145 ss.

- pour le district de la Gruyère, la Salle CO2 à La Tour-de-Trême-Bulle;
- pour le district de la Glâne, la Salle Bicubic à Romont;
- pour l'agglomération fribourgeoise, district de la Sarine, le Centre de création scénique Nuithonie à Villars-sur-Glâne.

Il me paraît important de signaler pourquoi ces cinq salles ont été construites et ce qui a motivé le Conseil d'Etat de vous en proposer le subventionnement. En 2001, le Conseil d'Etat a en effet adressé à chaque préfet un courrier par lequel il lui demandait de lui faire part des projets d'infrastructures culturelles dans leur district. Il appartient en effet au préfet, selon la loi sur les affaires culturelles, de définir, en collaboration avec les communes de son district, les besoins en matière d'infrastructures culturelles. Sur la base de cette enquête auprès des préfets, le Conseil d'Etat a arrêté en 2001 un plan de couverture des besoins cantonaux en matière d'infrastructures culturelles régionales. Dans ce plan de couverture, le Conseil d'Etat reconnaissait pour chacun de ces projets susmentionnés, aujourd'hui réalisés, une importance interrégionale ainsi que pour le projet d'une salle de spectacles dont il est question ce matin dans le projet de décret dont nous allons débattre.

Pourquoi deux infrastructures pour la région de Fribourg? Il paraît utile de rappeler qu'en 1996 déjà, dans un rapport sur un postulat relatif à la réalisation d'un théâtre à vocation cantonale, le Conseil d'Etat estimait nécessaire de doter l'agglomération fribourgeoise de deux infrastructures culturelles, à savoir une salle pouvant accueillir un orchestre symphonique, un opéra ou d'autres manifestations d'envergure et une infrastructure plus modeste et plus souple où les créateurs professionnels fribourgeois pourraient monter et présenter leurs spectacles, mais aussi où des créations contemporaines dans le domaine des arts de la scène pourraient être accueillies.

Force est de constater que c'est d'abord l'infrastructure la plus modeste qui a été réalisée, en l'occurrence l'Espace Nuithonie. C'est l'autre infrastructure nécessaire à l'agglomération fribourgeoise qu'il vous est proposé de subventionner aujourd'hui. Avec la construction de cette nouvelle salle, le plan de couverture des besoins cantonaux en matière d'infrastructures culturelles arrêté par le Conseil d'Etat sera complètement réalisé. C'est donc la dernière fois que le Grand Conseil est abordé pour le subventionnement d'une telle infrastructure, ce d'autant que la disposition légale a été abrogée.

Il faut rappeler que ce projet de salle de spectacles est porté conjointement par les communes de Fribourg, Villars-sur-Glâne, Givisiez, Granges-Paccot et Corminbœuf et qu'à la suite d'un référendum qui avait été déposé contre la décision d'un crédit d'investissements voté par le Conseil général de la Ville de Fribourg, les citoyennes et citoyens de cette ville ont finalement accepté en votation populaire, le 21 mai 2006, le crédit destiné à cette construction.

Compte tenu de ce qui précède, je vous invite, au nom du Conseil d'Etat, à adopter le projet de décret.

Schorderet Edgar (*PDC/CVP, SC*). Le groupe démocrate-chrétien soutient sans réserve et à l'unanimité le projet de décret pour le subventionnement de la salle de spectacles des Grand-Places à Fribourg, d'un montant de 5 millions.

Pour rappel, nous citons les éléments suivants:

- les communes de Fribourg, Villars-sur-Glâne, Givisiez, Granges-Paccot et Corminbœuf ont adhéré à une convention intercommunale pour la réalisation d'un espace pour la culture contemporaine, d'une part, réalisé à Villars-sur-Glâne sous le nom d'Espace Nuithonie et d'une salle de concert/théâtre, d'autre part, pour laquelle le site des Grand-Places à Fribourg a été retenu;
- le Grand Conseil a adopté le décret de subventionnement pour le premier projet Espace Nuithonie en 2004;
- la construction de la salle de spectacles à Fribourg a été acceptée par un vote populaire à la suite d'un référendum et il s'agit aujourd'hui de se prononcer exclusivement sur son subventionnement.

Selon l'article 40 RELAC, le subventionnement correspond à 25% des montants subventionnables, mais au maximum à 5 millions de francs.

Le groupe démocrate-chrétien constate également – comme le Conseil d'Etat – qu'il s'agit d'une infrastructure à caractère interrégional importante, raison pour laquelle le montant forfaitaire de la subvention, porté au maximum légal à 5 millions de francs, nous paraît entièrement justifié.

Le groupe démocrate-chrétien soutient l'entrée en matière et, le cas échéant, vous demande de soutenir le présent projet de décret tel qu'il est proposé.

Peiry Stéphane (*UDC/SVP, FV*). Une majorité du groupe de l'Union démocratique du centre soutient le décret relatif au subventionnement de la salle de spectacles des Grand-Places. Il faut peut-être rappeler que la section de l'Union démocratique du centre de Fribourg-Ville avait en son temps soutenu le référendum et combattu le crédit destiné à la construction de la salle de spectacles, cela essentiellement pour des raisons propres à la situation financière de la Ville de Fribourg. Il n'en demeure pas moins qu'à la suite de ce référendum, les citoyennes et citoyens de la Ville de Fribourg ont accepté, le 21 mai 2006, le crédit de construction de la salle de spectacles. En outre, la salle projetée aux Grand-Places répond en tout point aux exigences posées par le règlement d'exécution de la loi sur les affaires culturelles. Après la construction des salles Podium à Guin, Univers@lle à Châtel-St-Denis, CO2 à La Tour-de-Trême ou encore Bicubic à Romont, la salle de spectacles des Grand-Places complètera les besoins en matière d'infrastructures culturelles d'importance interrégionale tels que définis à l'époque par le Conseil d'Etat.

C'est pourquoi, compte tenu du résultat du référendum financier et aussi pour une raison d'équité entre les diverses régions de notre canton, je vous invite à accepter le décret relatif à la subvention de 5 millions pour

la construction de la salle de spectacles des Grand-Places.

Geinoz Jean-Denis (*PLR/FDP, GR*). Le groupe libéral-radical a pris acte, le 21 mai 2006, de la volonté populaire des citoyens de la Ville de Fribourg de se doter d'une salle de spectacles digne de ce nom. Il est évident que ce projet remplit toutes les conditions d'octroi d'une subvention. Nous sommes heureux de constater qu'après les subventionnements d'autres salles, toutes citées par mes collègues, c'est aujourd'hui la capitale qui est la bénéficiaire des deniers de l'Etat. Vous savez tous que la subvention peut atteindre 25% des dépenses subventionnables, mais au maximum 5 millions, répartis pour moitié entre l'Etat et le fonds cantonal de la Loterie Romande. Après décision du Conseil d'Etat, dans sa séance du 28 mars dernier, il s'avère que l'Etat verse 5 millions indépendamment de la contribution de 2,5 millions promise par la Commission de la Loterie Romande. Donc, la subvention globale s'élève à 7,5 millions et c'est tant mieux pour une infrastructure qui revêt une importance interrégionale.

Une section du parti libéral-radical de notre canton s'est battue démocratiquement dans la campagne qui a précédé la décision populaire du 21 mai 2006. Même si cette section a été victime à l'époque d'une toux tenace, aujourd'hui elle tousse encore, mais la guérison est en bonne voie! Comme toujours, à l'issue d'un vote populaire, il faut prendre acte du verdict. C'est ce que fait le groupe libéral-radical avec la courtoisie du sportif et l'élégance du spectateur.

Donc, aujourd'hui, le groupe libéral-radical, dans son unanimité, est heureux de la solution proposée et vous invite à adopter ce décret portant sur le subventionnement de 5 millions de la salle de spectacles des Grand-Places.

Gendre Jean-Noël (*PS/SP, SC*). Le Conseil d'Etat a défini les infrastructures qu'il considère nécessaires pour assurer la couverture des besoins des différentes régions du canton. La salle de spectacles de Fribourg est la dernière pour laquelle nous devons nous prononcer et une subvention pour sa construction de 5 millions est décidée.

Le groupe socialiste, à l'unanimité, vous propose d'accepter ce décret.

Suter Olivier (*ACG/MLB, SC*). Le groupe Alliance centre-gauche vous recommande, comme les autres groupes, l'adoption du décret du Conseil d'Etat concernant la salle de spectacles des Grand-Places à Fribourg.

Les raisons ont déjà été invoquées. On ne va pas les répéter... on ne va pas prolonger le débat.

Nous espérons aussi que la Loterie romande, qui doit se prononcer prochainement, répondra présente au moment d'attribuer un montant de 2,5 millions pour lequel elle a été sollicitée.

Nous nous réjouissons, peut-être au-delà des considérants financiers, que deux bâtiments consacrés à la culture – la salle de spectacles des Grand-Places et l'ancienne gare qui va être rénovée à Fribourg – trouvent

place au centre ville, qui est essentiellement occupé par des activités commerciales pour l'instant. C'est une chose qui, au niveau socioculturel, nous paraît très importante. Si au niveau du contenant nous n'avons aucun problème – bien que cela ne fasse pas tout à fait l'objet du débat d'aujourd'hui – nous avons quand même, au sein de l'Alliance centre-gauche, quelques préoccupations quant au contenu, qui n'a pas été défini de manière claire. En gros, pour l'instant, cette salle est dévolue à remplacer les manifestations qui sont organisées à l'aula et à une programmation, qui, pour une part, relève de l'ordre privé et commercial. On nous dit 35 à 40 représentations par année... 15 à 20 représentations seront organisées par la Direction artistique du lieu. Nous ne pouvons pas percevoir, pour l'instant, une véritable ligne de programmation. Nous ne pouvons pas véritablement percevoir pour l'instant un projet artistique spécifique dans cette salle qui puisse faire rayonner Fribourg – qui se trouve être une petite ville au milieu de grands centres culturels – sur la scène nationale, voire internationale. Nous avons quelques préoccupations à ce niveau-là.

Un autre point que nous voudrions soulever concernant le fonctionnement, c'est le budget très bas alloué à l'achat de spectacles. Actuellement, il n'y a pas un gros budget qui permettra de rivaliser et on restera malgré tout à un niveau plutôt provincial que national quant à l'utilisation et la programmation possibles de cette salle de spectacles.

Et enfin, troisièmement, nous voudrions relever le fait que, avec deux infrastructures pour la région fribourgeoise, qui doivent réaliser des objectifs artistiques différents – l'un un centre de création véritablement dévolu à la culture contemporaine, l'autre une salle d'accueil – on constate aujourd'hui qu'on nomme la même direction pour les deux théâtres. Cela constitue un précédent dont nous ne connaissons pas d'équivalent à l'extérieur de Fribourg. Nous osons croire que ce n'est pas pour des raisons économiques que ce choix a été fait. Nous espérons que le projet culturel sera clairement défini et, pour l'instant, ce projet culturel à l'intérieur de la salle de spectacles n'est pas déterminé de manière claire à nos yeux.

La Commissaire. Je remercie d'abord l'ensemble des intervenants qui, au nom de leur groupe, accepte l'entrée en matière sur ce décret, pour une majorité d'entre eux, tel que présenté.

Je souhaiterais faire deux remarques: l'une ayant trait à la participation de la Loterie romande et l'autre au dernier intervenant, M. Suter.

S'agissant d'abord de la participation de la Loterie romande, il me paraît important de soulever que cette participation, par moitié, ne figure en soi pas dans le règlement. La Loterie romande a accepté, au cours des dernières années, d'aider l'Etat dans le cadre de la prise en charge de la part qui revenait des 25% du montant total subventionnable. Si nous avons choisi une autre clé de répartition pour la salle de spectacles des Grand-Places, cela est dû au fait que c'est la seule infrastructure qui dépasse largement le montant des 5 millions et qu'en réduisant déjà la part de l'Etat à 5 millions, on est évidemment en-dessous des 25%. Il y avait encore un autre motif à cela. C'est le fait

que les autres salles de spectacles avaient bénéficié encore d'un deuxième subventionnement au titre des constructions scolaires; ce qui n'était pas du tout le cas ni pour l'Espace Nuithonie, ni pour la salle de spectacles des Grand-Places. Je peux rassurer M. le Député Geinoz. La Loterie romande a réservé les moyens des 2,5 millions dans le cadre de son plan de financement pour les années qui viennent.

Quant à la préoccupation de M. le Député Suter, sur le contenu, il paraît important de relever – et sans que ce soit à l'Etat de prendre position sur cette question – les éléments qui nous ont été donnés et qui étaient évidemment également des éléments du dossier. Le projet artistique dépendra effectivement – et il l'a dit – d'une direction artistique unique. La programmation est actuellement en cours avec les acteurs, qui ont déjà un certain nombre de projets. Je vous cite comme exemple le plus évident: l'opéra. Je vous invite également à faire confiance aussi dans la direction artistique telle qu'elle a été déjà désignée aujourd'hui. Si nous voyons le succès que connaît l'Espace Nuithonie, en particulier le taux d'occupation de l'ensemble des spectacles, cela me paraît prometteur pour le succès que pourra connaître la salle de spectacles des Grand-Places de la Ville de Fribourg.

Comme c'est la dernière fois que j'ai le plaisir ou la charge de vous présenter un décret qui porte sur l'infrastructure culturelle, vous me permettez une dernière remarque. Si le Conseil d'Etat a voulu, au cours des dernières années, faire un effort pour les infrastructures à caractère culturel, c'est parce qu'il est conscient que la culture au sens large est importante pour le développement et le rayonnement de la vie culturelle fribourgeoise. De plus, aujourd'hui, les développements culturels et économiques vont de pair. La culture, au même titre que la formation ou les infrastructures constituent un atout pour le renforcement ainsi que pour le développement de pôles économiques attractifs dans le canton, et Fribourg a beaucoup à offrir de ce point de vue.

– L'entrée en matière n'étant pas combattue, il est passé directement à la lecture des articles.

Lecture des articles

ART. 1

– Adopté.

ART. 2

– Adopté.

ART. 3

– Adopté.

TITRE ET CONSIDÉRANTS

– Adoptés.

Vote final

– Au vote final, ce projet de décret est adopté dans son ensemble, sans modification, par 84 voix contre 2. Il y a 3 abstentions.

Ont voté oui:

Ackermann (PDC/SC), Aebischer (PS/SC), Aeby-Egger (ACG/SC), Andrey (PDC/GR), Bachmann (PLR/BR), Badoud (PLR/GR), Bapst (PDC/SE), Boschung B. (PDC/SE), Boschung M. (PDC/SE), Bourgnicht (PDC/FV), Bourguet (PDC/VE), Brodard (PDC/SC), Brönnimann (UDC/SC), Buchmann (PDC/GL), Burkhalter (PLR/SE), Butty (PDC/GL), Cardinaux (UDC/VE), Chassot (ACG/SC), Clément (PS/FV), Colomb (PDC/BR), Corminboeuf (PS/BR), Cotting (PLR/SC), Crausaz (PDC/SC), de Reyff (PDC/FV), de Roche (ACG/LA), de Weck (PLR/FV), Décaillet (UDC/FV), Dorand (PDC/FV), Duc (ACG/BR), Ducotterd (PDC/SC), Etter (PLR/LA), Fasel-Roggo (ACG/SE), Fürst (PS/LA), Ganioz (PS/FV), Gavillet (PS/GL), Geinoz (PLR/GR), Gendre (PS/SC), Genoud (UDC/VE), Girard (PS/GR), Glauser (PLR/GL), Gobet (PLR/GR), Goumaz-Renz (PDC/LA), Grandjean (PDC/VE), Haenni (PLR/BR), Hänni-F (PS/LA), Hunziker (PLR/VE), Jelk (PS/FV), Jendly (PDC/SE), Johner-Etter (UDC/LA), Jordan (PDC/GR), Kaelin-M (PDC/GR), Kolly (PLR/SC), Krattinger-J (PS/SE), Lauper (PDC/SC), Longchamp (PDC/GL), Marbach (PS/SE), Menoud (PDC/GR), Morel (PS/GL), Mutter (ACG/FV), Page (UDC/GL), Peiry C. (UDC/SC), Peiry S. (UDC/FV), Piller V. (PS/BR), Rapporteur (), Remy (PS/GR), Rime (PS/GR), Romanens J. (PDC/GR), Rossier (UDC/GL), Schoenenweid (PDC/FV), Schorderet E. (PDC/SC), Schorderet G. (UDC/SC), Schuwey R. (UDC/GR), Siggen (PDC/FV), Stempfel-H (PDC/LA), Studer A. (ACG/SE), Studer T. (PDC/LA), Suter (ACG/SC), Thalman-B (UDC/LA), Thomet (PS/SC), Tschopp (PS/SE), Vial (PDC/SC), Waeber E. (PDC/SE), Weber-G M. (ACG/SE), Zürcher (UDC/LA).
Total 84.

Ont voté non:

Lozey (UDC/BR), Piller A. (UDC/SE). Total: 2.

Se sont abstenus:

Feldmann (PLR/LA), Frossard (UDC/GR), Ith (PLR/LA). Total: 3.

Rapport N° 300

sur le postulat N° 270.04 Nicolas Bürgisser/Jean-Pierre Dorand (intégration du sport en branche principale dans les voies d'études de Bachelor et de Master à l'Institut du sport de l'Université de Fribourg)¹

Badoud Antoinette (PLR/FDP, GR). Le groupe libéral-radical a examiné avec attention le rapport sur le projet d'une voie d'études de Bachelor et de Master en sciences du sport et de la motricité et plus particulièrement, sur ses conclusions, qui l'amènent à soulever les remarques suivantes:

Une telle filière existe-t-elle déjà dans un autre canton, mis à part celui de Neuchâtel?

La Confédération tend à limiter le nombre de filières en obligeant les universités à se spécialiser, cela dans le but d'une meilleure répartition des charges.

Les moyens que le canton va devoir engager pour la création d'une telle filière répondent-ils à une réelle demande?

¹ Texte du rapport pp. 139 ss.